

Bulletin de liaison et d'information des retraités



Bordeaux depuis le château Trompette

Dans ce numéro :

- La Société de Saint Vincent de Paul (J. CHERVILLE)
- Les tableaux des ports de France de Joseph VERNET (Ch. VIELLE)

Septembre 2001
N°27

SOMMAIRE

- BUREAU

Votre bureau :

SOMMAIRE

Président :	P 1 : Votre bureau
Ch.COSTA	
Vice-Présidents :	P 2 : Le mot du Président
J. DOHET	
P. LAPORTE	
Secrétaire :	P 3 : La CFR
JL. CAMPET	
Trésorier :	P 7 : La Société de St Vincent de Paul (J.Cherville)
A. SARPS	
Responsables voyages lointains :	P 11 : Les ports de France (C. VIELLE)
J. SCHEIDHAUER	
P. LAPORTE	
Responsables voyages proches :	P 14 : Voyage à Toulouse
C. SELLA	
P. LEGROS	
Contrôleurs des Comptes :	P 16 : PP RIQUET l'homme du canal
R. LACAULE	
G. GRUBERT	
Chargé de missions :	P 18 : La formation informatique
H. BERTHOMIEU	
	: La réunion avec les AGF
Autre membres :	P 19 : Informations importantes
M. BARRAU	
J. BOUSQUET	
A.M. COSTE	
C. FELY	
S. JOLY	
J. MONTAUD	
M. MARTIN	
R. ROCH	
	P 21 : Bientôt de nouvelles activités
	P 23 : Dernières nouvelles de votre section

EDITO



Le premier Juillet 2001, on fêtait le centenaire de la fameuse loi de 1901 qui consacrait la liberté d'association.

Aujourd'hui, avec 800000 associations et 22 millions d'adhérents,

(un français sur trois), notre pays fait figure d'exception ; mais force est de reconnaître l'importance des services rendus à la République par le monde associatif, même si certains écarts très regrettables ont terni quelque peu ce bilan.

Pour ce qui nous concerne, je rappelle à ceux qui l'auraient oublié, que l'Association à laquelle nous appartenons est l'ARCEA dans son ensemble (Association des retraités du groupe CEA). Son siège est à Paris, 31, 33 rue de la Fédération (adresse que nous connaissons bien) ; son Président Georges DEVIC est entouré d'un conseil d'Administration au sein duquel siègent les Presidents de sections locales et un certain nombre de membres chargés des missions essentielles à la bonne marche de l'Association (trésorier, secrétaire...).

Il est bon de savoir que les sections locales, sont au nombre de 13 (pratiquement en coïncidence avec les centres ou ex centres), et que le nombre d'adhérents dépasse les 6000, ce qui représente une force non négligeable.

En 2002, l'ARCEA fêtera son trentième anniversaire.

Dans les centres, vivent des structures analogues à l'Association centrale, elles ont délégation en matière d'activité et par voie de conséquence en matière financière pour la part de cotisations qui leur revient ; elles sont appelées sections.

L'ARCEA-Cesta comporte un bureau dont la charge est l'animation de la section ; pour cela, un certain nombre de membres se réunissent au moins une fois par mois pour prendre les décisions qui s'imposent et pour exécuter toutes les tâches matérielles concourant à la bonne marche de la section.

Une Association est régie par des statuts et un complément non réglementaire mais fort utile, le règlement intérieur. Chacun d'entre vous peut prendre utilement connaissance de ces documents que nous nous ferons un plaisir de vous communiquer à votre demande.

Mais vous ne trouverez guère d'autres contraintes que celle de vous acquitter de votre cotisation annuelle. Par contre vous pourrez analyser les services que vous êtes en droit d'en attendre...

Mais comme disait le Président KENNEDY, quand on s'engage à partager la vie d'un groupe, (que ce soit à titre professionnel ou ici dans votre Association) on devrait systématiquement se poser la question, que puis-je apporter à ce groupe ? et non pas simplement que puis-je en attendre ?

Je vous laisse méditer cette phrase et si toutefois, il vous vient des idées, croyez bien que nous serons, au bureau, tout à votre écoute....

Ch. COSTA

Confédération Française des Retraités

SYNTHESE DU GROUPE RETRAITE

SYNTHESE DES RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS SUR LE PROBLÈME DU DEVENIR DES RETRAITES

La CFR est convaincue que la retraite est un problème de société qui intéresse l'ensemble de la population et qui doit être traité globalement dans l'équité. Toute évolution, si nécessaire soit-elle, ne peut que reconnaître la situation dans laquelle les Intéressés ont accompli leur carrière sous l'empire de textes législatifs ou conventionnels. Toute modification ne peut que concerner les droits à acquérir dans l'avenir.

Une retraite ou pension est un revenu de substitution qui remplace le salaire ou le revenu d'activité quand le bénéficiaire prend sa retraite, c'est-à-dire cesse son activité et atteint l'âge auquel cette retraite peut lui être versée. Ce revenu de substitution a le caractère d'un salaire ou revenu différé dans le cas de notre pays, car le droit à la retraite est conditionné par un prélèvement proportionnel au salaire ou au revenu, prélevé sur chaque feuille de paie.

Ce droit à la retraite, droit direct et droits dérivés, fait partie du patrimoine de chaque cotisant. Il est sous l'empire des textes législatifs et réglementaires en vigueur au moment des prélèvements.

Toute modification de ces textes, quel que soit le domaine législatif réglementaire ou conventionnel, ne peut transgresser ce principe, seul fondement possible de la sécurité juridique des retraites.

Si les nouvelles règles sont plus favorables aux retraités que les règles précédentes et que ceux qui édictent ces règles décident de les appliquer sur la totalité des carrières, les intéressés ne s'en plaindront pas. Ne pas oublier d'ailleurs que le financement de ces mesures pèsera sur l'ensemble. Mais le contraire n'est pas possible car ce serait décider de prélever sur le patrimoine des retraités. Il y a donc un effet " cliquet " qui représente la sécurité juridique de la retraite.

L'avenir des différents régimes de retraite est devenu un véritable problème de société ; comment assurer leur pérennité ? Tel est le défit auquel il faudra faire face eu égard à l'importance des déficits prévisibles et pour l'essentiel dus à une démographie défavorable à partir des années 2010

Les rapports, les interventions diverses, les cri-

tiques et les suggestions se succèdent émanant à la fois de personnalités qualifiées, des partenaires sociaux et des Médias qui prennent le relais pour informer le grand public qui ne peut que s'inquiéter quant aux informations parfois contradictoires, passant d'un pessimisme exagéré à un optimisme irrationnel.

La Confédération Française des Retraités ne pouvait rester étrangère à un débat qui intéresse à des degrés divers l'ensemble des générations. La C.F.R. se devait d'apporter sa contribution à la recherche de solutions susceptibles de résoudre ce difficile problème de l'avenir des retraites.

L'image de " nanti " ne doit pas être associée à celle du retraité. La CFR demande pour éviter toutes mauvaise interprétation que l'on compare ce qui est comparable c'est-à-dire : les pensions et les salaires nets. Toute autre référence et notamment aux revenus ne peut que fausser le problème de comparaison de ressources.

La présente note résume la position de la C.F.R. sur l'ensemble des problèmes relatifs à la " retraite ", à savoir Pensions minimales, Pensions de réversion, Pouvoir d'achat et Revalorisations et Répartition et capitalisation, Avenir des retraites des différents régimes, Solutions proposées et financement envisagé.

LES PENSIONS MINIMALES

Une récente étude des services statistiques du Ministère de l'emploi démontre que près de 30 % des retraités de plus de 65 ans percevaient en 1997 une pension de moins de 3.400 F par mois. Or selon L'INSEE, seuls 20 % des titulaires d'une faible pension perçoivent l'allocation " minimum vieillesse... ".

La CFR souhaite que la pension minimale globale pour une carrière complète représentent 75 % du SMIC soit au 1/1/2000 une somme de 4.258F à comparer avec les 3.929F obtenus après 38 années salariées au SMIC.

Cet objectif doit d'autant mieux être réalisé qu'il répondrait à celui que doivent obtenir à terme les retraités agricoles.

Même si le problème des carrières incomplètes paraît être dans l'ensemble traité, pour certains cas, il reste à trouver un équilibre entre solidarité et non contributif, notamment par les retraites agricoles.

LES REVERSIONS

Régime général et alignés

Il est indispensable de supprimer les règles de cumul et de plafond de ressources, d'autant qu'il s'agit de 2 avantages contributifs acquis par cotisations. Ensuite, il conviendra de porter à 60 % le pourcentage actuel de 54 %.

Pour remédier à des situations difficiles, la CFR demande que l'allocation supplémentaire (ex-FNS) en complément de ressources, soit attribuée dès l'âge de 55 ans au lieu de 65 ans, sauf si par ailleurs le conjoint survivant dispose de ressources ou de revenus l'excluant de cette possibilité.

LE POUVOIR D'ACHAT

La baisse continue du pouvoir d'achat des retraités nous interpelle et nous impose une réaction à la mesure de la dépréciation de leur pouvoir d'achat. Nous avons volontairement axé notre étude sur une période récente, mais suffisamment significative, à savoir, de 1992 à 2000. Après prélèvements obligatoires, on constate une diminution de pouvoir d'achat de :

- 6,30 % pour LA CNAV
- 10,10 % pour L'ARRCO à comparer à + 6 % pour les salariés
- 13,30 % pour LAGIRC

Ces exemples sont éloquents et démontrent l'urgence d'une solution.

LES REVALORISATIONS

Il est urgent que les pouvoirs publics prennent conscience, de ces évolutions. Pour éviter que le "fossé" ne se creuse davantage entre les retraités et les actifs et pour favoriser la cohésion sociale la CFR demande avec insistance l'évolution parallèle des pensions et des salaires nets dans tous les régimes, ainsi qu'une véritable participation aux fruits de la croissance.

SIMPLIFICATION ET HARMONISATION DES SYSTÈMES ACTUELS

La CFR souhaite l'harmonisation des régimes, des règles communes à tous, pour une meilleure transparence, dans le respect des engagements contractuels concernant les périodes antérieures à tout changement

- la confirmation du droit fondamental à la retraite et sa pérennité,
- l'adhésion dans tous les régimes à des régimes complémentaires obligatoires par répartition,
- l'accès au Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV) identique aux conditions d'ouverture des droits à la retraite,
- paiement mensuel des retraites agricoles dans les mêmes conditions que les pensions du régime général,
- enfin, la CFR souligne l'anomalie qui exclut les retraités au minimum vieillesse du bénéfice de la CMU en raison du montant de son plafond (3.600). L'effet de seuil est dommageable.

RÉPARTITION - CAPITALISATION

Avant d'aborder le délicat problème du devenir des retraités dans les différents régimes, la Confédération Française des Retraités réaffirme avec force son attachement au régime de retraite par Répartition, facteur de la solidarité inter-générations et garant de l'indispensable cohésion sociale. S'il est enfin admis l'impossibilité de substituer la capitalisation à la répartition, des voix s'élèvent encore pour vouloir instaurer des fonds de pension susceptibles de venir en supplément de la Répartition.

La CFR rejette toute forme de capitalisation ou fonds de pension, qui porterait préjudice à la répartition en l'absence notamment de cotisation vieillesse. De plus, la capitalisation est un système individuel et par là même sélectif qui exclut tous ceux qui ne peuvent en raison de faibles ressources payer des cotisations supplémentaires, et surtout elle élimine les victimes d'aléas de carrière qui ne bénéficieraient pas des avantages de la solidarité, à savoir le "non contributif" qui corrige des périodes de non cotisation..

Contrairement aux idées reçues, la capitalisation n'est pas insensible à la démographie. La notion de risque ne doit pas non plus être écartée sur la longue période que nécessite la capitalisation.

La faillite des régimes de retraite par capitalisation en 1945 est dans toutes les mémoires, ce qui a justifié la refonte de l'assurance vieillesse sur la base de la répartition et de la solidarité.

Il faut aussi rappeler que les pensions, qu'elles soient basées sur la répartition ou sur la capitalisation, devront être prélevées sur le PIB de l'année au cours de laquelle elles seront payées.

Pourquoi vouloir instaurer des fonds de pension alors qu'il existe sur le marché suffisamment de produits, telle que l'assurance vie, pour satisfaire ceux qui ont la possibilité financière d'y souscrire. Si on estime qu'il est possible de cotiser pour la capitalisation pourquoi tout simplement ne pas augmenter les cotisations ?

Enfin, la substitution de la capitalisation à la répartition sacrifierait deux générations.

LES DÉFICITS DES DIFFÉRENTS RÉGIMES

Il n'est pas dans l'intention de la CFR de reprendre l'analyse détaillée des différents rapports sur l'avenir des retraites. Ceux-ci ont été largement diffusés et commentés et quelle qu'en soit l'appréciation portée, il ressort un besoin de financement de l'ordre d'environ 300 milliards de francs par an à partir de 2015.

Des scénarios différents prenant en compte une baisse continue du chômage ont été simulés, sans pour autant avoir une incidence significative sur le montant du déficit qui atteindrait encore 290 milliards de francs en 2020 avec un taux de 6 % de chômage et 220 milliards de francs avec un taux de 3 %. Un taux de croissance signifi-

ficitif et constant serait de nature à améliorer la situation.

Les solutions le plus souvent avancées sont :

- 1) augmentation des cotisations,
- 2) baisse du niveau des pensions,
- 3) allongement de la durée de cotisation,
- 4) création de fonds de pension...

La C.F.R. n'est pas favorable à une solution unique : les cotisations sont déjà très élevées, une baisse des pensions ne peut être envisagée, pas plus que l'instauration des fonds de pension. Quant à l'allongement de la durée de cotisation, la C.F.R. n'y est également pas favorable dans la situation actuelle.

Il est bien évident qu'une croissance forte et continue, associée au retour du plein emploi, soit moins de 5 % de chômage, sont des facteurs favorables susceptibles d'avoir une incidence sur une baisse significative des déficits.

Pour la pérennité des retraites la C.F.R. est profondément convaincue que leur survie passe par l'adoption d'une "polythérapie" c'est-à-dire un dosage de différentes solutions de nature à atténuer fortement les déficits des régimes sinon les résorber totalement.

Nous les énumérons ci-dessous, sans que la liste en soit exhaustive :

- Une politique efficace et incitative en faveur de la natalité.
- La suppression progressive mais rapide des pré-retraites, la France ayant le taux d'activité des 54/59 ans le plus faible d'Europe. Devant cette situation, il est tout à fait contradictoire d'envisager une augmentation de la durée de cotisation.
- Arrêt des exonérations accordées par l'Etat en matière de cotisations sociales.
- Fixation à 75 % du dernier salaire net d'activité du taux de remplacement et, maintien de ce taux même si l'allongement de la durée d'assurance requise était nécessaire pour avoir le taux plein.
- La C.F.R. est favorable à la prise en compte de la durée de cotisation, avec la possibilité de prendre sa retraite après 40 ans de cotisation et avant 60 ans.
- La C.F.R. précise qu'en aucun cas, elle ne souhaite opposer le service public au privé, mais en dernier ressort n'écarte pas la recherche d'une convergence négociée par un allongement progressif de la durée de cotisation dans le service public, en tenant compte de la pénibilité des travaux et de la spécificité de certaines professions.

Mais la CFR pense qu'il ne faut pas laisser se creuser l'écart entre les régimes mais au contraire tendre à les rapprocher, avec dans un premier temps un effort porté sur le rapprochement du contributif de différents régimes et des taux de remplacement.

- La CFR est favorable à des retraites choisies et progressives avec évolution du salaire et acquisition des droits à la retraite. Mais cela suppose un changement radical de la politique des entreprises dans la gestion des carrières. Une loi d'incitation pourrait favoriser cette mise en oeuvre.

Quels financements ?

C'est la question fondamentale ; en effet pour les diverses solutions proposées, leur financement doit être prévu :

- . Propositions de la C.F.R., non limitatives :
 - L'élargissement de l'assiette à d'autres revenus que ceux des ménages...
 - Extension des cotisations vieillesse à certains éléments de rémunération actuellement exonérés, par exemple : Participation, Intéressement, Stock Options...
 - Financement du non contributif par d'autres sources (exemple : majorations familiales par la branche famille ou les périodes de chômage, service national par le Fonds de solidarité vieillesse).
 - Volonté politique d'augmenter la part du PIB (12 %) pour les dépenses vieillesse pour l'adapter aux besoins. Ceci paraît réalisable surtout en période de croissance et lorsque l'on sait que le PIB a doublé en 20 ans. La Belgique vient de décider de consacrer jusqu'à 17 % du PIB aux retraites. Exemple à suivre....

- Le Fonds de Réserve

Il devrait atteindre selon le gouvernement 1.000 milliards de francs en 2020, mais cette échéance ne saurait être limitative, les déficits des différents régimes se poursuivant jusqu'en 2040....

La C.F.R. approuve la constitution d'un Fonds insuffisant mais surtout du caractère aléatoire de sa dotation.

La C.F.R. demande que le fonds de réserve bénéficie à tous les régimes complémentaires obligatoires et non pas seulement au régime général et aux régimes alignés. Le gouvernement ne saurait se désintéresser des régimes complémentaires, qu'il a lui-même rendus obligatoires.

Le Fonds de Réserve ne doit pas être un simple fonds de lissage destiné à faire face à des déficits "temporaires" et éventuellement à limiter ou supprimer la hausse des cotisations. Le Fonds de Réserve doit au contraire être un fonds structurel capable de faire face aux besoins de financement.

Son montant pourrait alors dépasser largement les 1.000 milliards de francs surtout si l'on constatait une dégradation de la situation économique pendant une longue période.

La C.F.R. pense que, de toute façon, eu égard à l'importance des sommes en jeu, la dotation de ce Fonds doit être rigoureusement programmée, par des financements spécifiques et non soumis à des aléas, tels, par exemple, les licences UMTS. Incalablement il faudra dégager de confortables excédents budgétaires et ce sera d'autant plus difficile que le déficit budgétaire ne serait pas résorbé. D'où notre inquiétude et la nécessité d'un financement programmé...

La volonté politique d'alimenter ce fonds est impérative ; tout retard dans sa dotation ne peut qu'être préjudiciable au "capital confiance" qu'il doit avoir dans la population.

quant à la pérennité des retraites. Les critères d'accès au Fonds de réserve restent à définir ainsi que la clef de répartition des ressources....

Enfin la CFR ne serait pas favorable aujourd'hui à une éventuelle fusion entre les mécanismes de la compensation, le Fonds de solidarité vieillesse et le Fonds de réserve qui obéissent à des logiques différentes.

Il faudrait au préalable intégrer les régimes complémentaires à la compensation.

LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES

L'évolution défavorable de l'équilibre démographique affecte également les régimes complémentaires obligatoires.

L'actuelle amélioration de la situation économique due à une croissance forte, alliée à une réduction sensible du chômage a permis de repousser de plusieurs années les besoins de financement ARRCO - AGIRC

Mais pour faire face au déficit croissant après 2020, la CFR réitère sa demande de faire bénéficier les régimes complémentaires obligatoires du Fonds de réserve, d'autant que ses ressources sont en majorité "universelles".

Les Pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser de leur survie.

Si la CFR est favorable au rapprochement des Caisses de retraite ARRCO-AGIRC, pour l'amélioration de leur fonctionnement et de leur rentabilité, la mise en commun de leur logistique de nature à faciliter les démarches des adhérents et participants est par exemple un guichet unique.

L'articulation éventuelle que souhaite le MEDEF avec le régime de base d'assurance vieillesse devrait impérativement tenir compte des spécificités des régimes respectifs, l'un étant un système par points, individuel, l'autre basé sur la solidarité avec "le non contributif" qu'il convient de préserver.

Maintien et Financement de la retraite à 60 ans.

Après l'accord obtenu et signé entre le MEDEF et deux organisations syndicales (CFDT - CFTC) la retraite à 60 ans est maintenue sans abattement et jusqu'à fin 2002.

L'association pour la gestion du fonds de financement (AGFF) se substituerait à l'Association pour la structure financière (ASF) à partir du 1/4/2001.

La CFR demande au MEDEF que l'AGFF soit poursuivie après 2002, sans fixation d'échéance et sans condition préalable.

Revalorisation.

La CFR souhaite une évolution parallèle des pensions et des salaires nets.

Niveau des pensions.

La CFR demande l'arrêt de la dégradation du taux de rendement ramené à 7 % pour l'AGIRC comme pour l'ARRCO et la fixation du taux de remplacement à 75% minimum du dernier salaire net d'activité.

LES RETRAITES EN EUROPE

Il n'est pas dans l'intention de la Confédération de "détourner" les caractéristiques des régimes de retraite des différents pays européens, mais seulement d'en dégager les grandes lignes.

En Europe les systèmes de retraite sont très diversifiés tant en ce qui concerne les modes et techniques de financement que les modalités de calcul des droits ou l'âge légal de départ à la retraite. Ils sont quasiment tous financés selon le principe de la répartition, mais pratiquement tous les pays d'Europe ont engagé des réformes afin de faire face à une démographie défavorable et d'adopter les régimes de retraite aux contraintes financières. Il ne s'agit pas pour nous de nous inspirer des réformes engagées pour lesquelles la CFR ne saurait être d'accord, telles que le recul de l'âge de la retraite à taux plein, la modification des règles de calcul et d'indexation et par la mise en place d'un régime de capitalisation, caractérisée par l'émergence de plans de retraite privée ou d'entreprise, même s'il faut souligner l'effort fait par l'Allemagne et l'Angleterre pour les pensions les plus faibles.

La CFR s'interroge sur le maintien de la retraite à 60 ans en France, alors que dans l'Union Européenne l'âge requis pour une retraite à taux plein est de 65 ans. N'est-il pas à craindre que la Commission Européenne contraine un jour la France à porter à 65 ans, même progressivement l'âge de la retraite à taux plein ?

CONCLUSION

La CFR :

- demande que des décisions interviennent rapidement pour mettre un terme à l'incertitude et aux suppositions qui ne peuvent provoquer qu'inquiétude, parfois désarroi dans la population.

- réaffirme sa volonté de ne pas voir opposé le "privé et le public", chaque régime ayant ses spécificités, tout en recherchant une convergence négociée pour le rapprochement des régimes. Il serait dangereux pour tous que l'immobilisme prévale.

- souhaite donc des solutions équitables pour tous les régimes visant à garantir la pérennité des pensions sans en altérer la teneur.....

Enfin, la CFR réitère avec insistance sa demande d'être représentée et d'être partie prenante dans toutes les instances où :

- se traitent les problèmes
- se prennent les décisions concernant les retraités et personnes âgées.

Les retraités veulent être considérés comme des citoyens à part entière afin de contribuer à l'évolution de la société.

Jean CHERVILLE un retraité suroccupé !

Il n'est pas nécessaire de présenter Jean CHERVILLE aux anciens du Cesta qu'ils aient été comme lui au cœur des activités de chimie conduites sur notre centre ou au service expérimentation qu'il a dirigé pendant plusieurs années avant de devenir l'assistant du Directeur chargé des relations avec l'université, les instances régionales.... Dans ce poste, le dernier qu'il a occupé Jean a su donner toute la mesure de sa personnalité, car au delà du Docteur es sciences compétent c'est un homme de contact que j'ai personnellement apprécié à mes côtés.

Emu par les problèmes de pauvreté qui atteignaient à l'époque la communauté portugaise, il entra à la Société de Saint Vincent de Paul en 1953 alors qu'il était en première à Saint Genès. Pendant deux années, il fit de la visite à domicile pour tenter d'apporter le réconfort moral et matériel dont avaient tant besoin ces immigrés. En 1956, trop pris par ses études, il dut à regret quitter la société.

Mais on ne se refait pas le cœur et quand il est généreux il le demeure : Aussi en 1979 sensible à l'appel au bénévolat lancé par le Président de la conférence Ste Eulalie, il rentre à nouveau à la sté St Vincent de Paul où il sera successivement Président du Conseil de Bordeaux, puis en 1987 président Départemental de la Gironde. A ce titre il prit de très nombreuses initiatives comme le lancement du pain de l'amitié (restaurant gratuit pour SDF qui sert encore une centaine de repas journaliers), la réalisation de trois maisons d'accueil et de logement temporaires ou d'urgence...

En 1997, après deux mandats (maximum statutaire) à la tête des instances départementales, il ne put se soustraire aux fortes pressions qui s'exercèrent sur lui à la suite du succès du congrès national qu'il avait organisé à Hourtin et dut accepter de présenter sa candidature, d'être élu et d'assumer la charge de Président national de la société de St Vincent de Paul. Son souhait à l'expiration de son mandat en septembre 2002, sera de redevenir un confrère de base et de continuer de la manière la plus humble à porter le réconfort là où il est plus que nécessaire.

Je le remercie très vivement malgré ses occupations d'avoir pris le temps de nous fournir un article fort résumé mais combien captivant sur la Sté de Saint Vincent de Paul. Peut-être aura-t-il parmi vous inculqué l'émotion et suscité quelques vocations ? Comme il le souligne lui-même "comme dans toutes les associations caritatives on a encore plus besoin à St Vincent de Paul de bénévoles que d'argent" !

Ch. COSTA

La Société de Saint Vincent de Paul

Contrairement à ce que l'on pense quelquefois, la Société de Saint Vincent de Paul n'a pas été fondée par Saint Vincent de Paul mais par Frédéric Ozanam, au siècle dernier. Le saint landais reste cependant le modèle de tous les membres de la Société.

Il me paraît donc naturel d'évoquer cette célèbre figure avant de parler de F. Ozanam, puis de décrire l'état actuel de la Société de Saint Vincent de Paul, ses activités et leur évolution probable dans l'avenir à moyen et long terme.



Maison de St Vincent de Paul à Chatillon sur Chalaronne

Saint Vincent de Paul.

Il est né à Pouy, près de Dax, en 1581, dans une famille de paysans ni plus ni moins riche que la moyenne de l'époque. La vocation religieuse fut surtout considérée par lui, au début, comme un moyen de promotion sociale, de même que ses premiers pas dans l'état sacerdotal furent orientés vers la recherche d'une position lucrative. Il faut retenir de sa vie trois traits qui sont à la base de l'exemple universel de charité qu'il est devenu :

La rencontre brutale de la pauvreté, en 1617, à Chatillon-sur-Chalaronne et l'appel personnel qu'il ressentit ce jour-là.

Le choix de l'action directe et personnelle auprès des pauvres, aussi importante pour lui que la prière. (Ma soeur, quitter l'oraison pour aller auprès des pauvres c'est quitter Dieu pour Dieu ...).

L'exemple laissé d'une vie totalement donnée.

Frédéric Ozanam.

Fils d'un médecin de l'armée napoléonienne, il est né à Milan en 1813. Doué de capacités intellectuelles exceptionnelles, il fut le premier major de l'agrégation de lettres en France, docteur en droit, docteur ès lettres, professeur en Sorbonne. Marié, père de famille, il fut aussi journaliste et homme politique.

Etudiant à Paris, dans une période historique marquée par les débuts de la société industrielle et son cortège d'inégalités sociales et de violence, il souhaitait, dans le contexte anticlérical de l'époque, démontrer la vérité du christianisme par sa réussite historique. Il participait donc à des conférences d'histoire, animées par Emmanuel Bailly, d'où la polémique n'était pas absente.

C'est au cours de l'année 1832 (il avait 19 ans), qu'il découvrit la pauvreté et qu'à l'exemple de la Soeur Rosalie Rendu qui se dévouait au service des démunis rue Mouffetard dans des conditions effroyables, il décida d'agir et de prier au lieu de polémiquer. Le 23 Avril 1833,

avec 6 camarades de son âge il fondait une société de charité dont E.Bailly fut le premier responsable. Placée peu après par J.M Le Prévost sous l'égide de Saint Vincent de Paul, la Société conserva l'organisation en "conférences", où le travail consistait après avoir prié ensemble, à s'informer mutuellement des difficultés vécues par les pauvres visités par chacun et à déterminer les solutions à mettre en œuvre.

Il faut retenir d'Ozanam qu'il fut un visionnaire exceptionnel et qu'il découvrit, avant Marx, l'exploitation de l'homme par l'homme et la réduction de l'ouvrier à l'état de machine. Sa qualité de visionnaire et le rôle de médiateurs qu'il confie aux chrétiens sont illustrés par ces phrases de 1836 :

"La question qui agite aujourd'hui le monde autour de nous n'est ni une question de personnes, ni une question de formes politiques, mais une question sociale. Si c'est la lutte de ceux qui n'ont rien et de ceux qui ont trop ; si c'est le choc violent de l'opulence et de la pauvreté qui fait trembler le sol sous nos pas, notre devoir à nous, chrétiens, est de nous interposer entre ces deux ennemis irréconciliabes ... Que les uns cessent d'exiger, les autres de refuser..."

"Il y a beaucoup d'hommes qui ont trop et qui veulent avoir encore ; il y en a beaucoup plus d'autres qui n'ont pas assez, qui n'ont rien et qui veulent prendre si on ne leur donne pas. Entre ces deux classes d'hommes une lutte se prépare ; et celle lutte menace d'être terrible : d'un côté la puissance de l'or, de l'autre la puissance du désespoir."

Ozanam, base toute son action caritative sur la proximité (à l'heure actuelle, comme il l'avait souhaité, chaque membre de la Société voit régulièrement et suit personnellement au moins un pauvre), et sur une permanente interénétration de la prière et de l'action. Il demande que toute action caritative soit exercée en faveur de la dignité de la personne et dans le respect absolu des convictions de chacun.

Ses idées, son engagement ont fait de lui un des inspirateurs

de la doctrine sociale de l'Eglise. Il a été béatifié par le Pape Jean-Paul II, à Notre Dame de Paris, le 22 Août 1997.

La Société de Saint Vincent de Paul de nos jours.

La Société a connu une croissance extrêmement rapide, passant de 10 personnes en 1833 à 250 en 1834 et 400 à Paris, Nîmes, Lyon et Nantes en 1837. Elle est présente dans 17 pays à la mort de F. Ozanam en 1853.

A l'heure actuelle, elle regroupe en France 14000 personnes, dont 52% de femmes, et 8% de moins de 30 ans, réunies en 1100 conférences présentes dans 91 départements, outre-mer comprise. Au contact des bénévoles membres de la Société, 25000 personnes travaillent occasionnellement avec elle, constituant ce que l'on appelle les "réseaux Ozanam". Elle visite ou aide régulièrement 1 00000 familles. Le budget total est d'environ 80 MF dont 90% sont redistribués, sous diverses formes, en métropole ou dans le monde.

Elle est organisée sur le principe de la subsidiarité : chaque Conseil Départemental est une association 1901 et le Conseil National, Association 1901, est constitué par les 91 présidents départementaux. Le Conseil national de France emploie 10 salariés et la plupart des départements emploient un salarié ou un "emploi-jeune". L'ensemble, lié par une "Règle", est, en fait, une fédération.

Dans le monde, la Société, présente, avec la même Règle, dans 132 pays, compte environ 900000 membres et 46000 conférences. Les pays où ses effectifs sont les plus nombreux sont le Brésil, l'Inde, les Etats Unis. La France vient en 7ème position.

L'action sociale de la Société.

Contrairement à d'autres, la Société de Saint Vincent de Paul n'est pas spécialisée sur un créneau d'intervention particulier. Ses membres "s'intéressent" en premier lieu à la souffrance la plus immédiate et la plus visible avec pour but ultime la restitution à l'individu de son autonomie. Il s'agit de "relever" et d'éviter toute forme d'assistanat.

Cela a conduit la Société à développer des restaurants gratuits ou à prix "modique", des logements d'urgence et surtout de réinsertion, des centres de vacances pour personnes âgées. Elle a aussi une action importante dans le domaine du soutien scolaire et de l'alphabétisation. Enfin, elle a conservé le principe des visites des personnes en difficulté à domicile ou à l'hôpital.

Outre "relever", deux autres verbes caractérisent sa mission sociale "informer" et "construire". Le rôle de médiateur voulu par Ozanam suppose en effet que les deux bords de la fracture sociale soient pris en compte ; les membres de la Société, ont, en même temps qu'il s'occupent des pauvres, à informer les riches des réalités sociales de leur époque et de leur pays. Enfin, ils doivent se préoccuper de construire une société plus juste ce qui les conduit à coopérer avec les autres associations et les Pouvoirs Publics.

L'évolution souhaitable des activités de la Société.

S'il apparaît certain que la Société doive continuer à relever, informer et construire au cours du siècle qui s'ouvre, il est probable que le contenu de ces trois fonctions soit appelé à évoluer. En effet, le contexte social change très rapidement sous l'influence, au moins, de la mondialisation et de la montée des intégrismes-sociaux, ethniques ou religieux.,

La mondialisation, qui nous apparaît surtout sous son aspect économique, en traitant la planète comme un immense village, fait que chaque candidat à un emploi a pour concurrent tous les travailleurs du monde. Dans les sociétés développées, les emplois qualifiés, délocalisés, vont donc se raréfier et ceux qui demeureront seront occupés par des immigrés moins regardants sur les salaires. En conséquence, dans les pays développés, les pauvres seront de plus en plus les sous-qualifiés. De plus, les inégalités entre pays riches et pays pauvres augmentant, l'effet "miroir aux alouettes" des pays du Nord va croître. Le nombre de travailleurs immigrés va donc augmenter et ce d'autant plus que beaucoup d'entre eux seront chassés de leurs pays d'origine par les tensions dues aux divers intégrismes. Ceci provoquera une augmentation des problèmes dits "de banlieues chaudes". Enfin, dans beaucoup de régions de France, on constate que, le chômage diminuant et le revenu moyen augmentant, le coût des loyers croît considérablement. On se trouve donc, ou on va se trouver, en présence de pauvres qui ne sont pas des chômeurs et ne peuvent se loger.

Il en résulte que la Société de Saint Vincent de Paul, en France, va devoir, comme les associations similaires, abandonner progressivement ses activités de distribution alimentaire, qui correspondent de moins en moins à une urgence, et en développer d'autres dans les domaines du logement, de la formation (au delà du simple soutien scolaire) et de l'éducation de la citoyenneté.

En matière d'information elle devra contribuer à convaincre les décideurs que l'ensemble des problèmes évoqués ne peut se régler par l'économique seul et qu'un volet social est indispensable.

Pour construire enfin, il lui faudra renforcer le rôle de "capteur" qu'elle joue vis-à-vis des pouvoirs publics en s'attachant à détecter les détresses nouvelles et les situations d'exclusion qui échappent aux différents systèmes d'aide mis en place.

Et, pour terminer, il lui faut prendre pied plus solidement parmi les grandes ONG internationales et sortir du trou médiatique dans lequel sa trop grande modestie l'a précipitée.

Les femmes et les hommes qui sont les frères de demain ont donc fort à faire mais ils ont le moral. Ne savent-ils pas que la Foi soulève les montagnes ?

Jean CHERVILLE

29 Mars 2001

Charles VIELLE a bien voulu produire l'article ci-après concernant une des nombreuses passions qui l'animent : La marine à voile et les ports de France aux 17 et 18^e siècles.

Rien à priori ne prédestinait Charles à s'intéresser à ce sujet, lui qui vit le jour au centre de la France !

Cependant après avoir terminé ses études aux Arts et Métiers, et assoiffé d'évasion, l'ingénieur s'engagea dans le Marine (option aviation, autant dire l'Aéronavale).

C'est ainsi qu'au début des années 60, affecté à Rochefort, il prit conscience de l'exceptionnelle richesse de ce port construit de toutes pièces sous le règne de Louis XIV, après l'échec de Brouage, mais malheureusement dont le patrimoine architectural était en piteux état. C'est peut-être cette désolation qui par réaction le poussa à s'intéresser aux prouesses de cette vieille marine construite à l'apogée d'une civilisation où le muscle, l'eau vive et le vent étaient les seules énergies mécaniques utilisables !

La retraite lui permet aujourd'hui, comme il aime à le dire, de bien plus nombreuses plongées profondes dans un monde englouti.

Un grand merci d'en donner quelques échos à nos adhérents,
qui sauront j'en suis sûr apprécier....

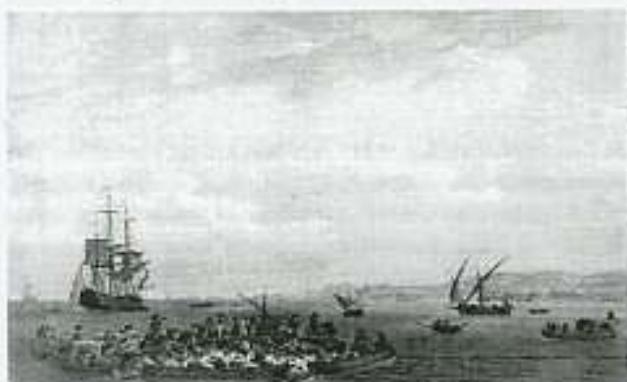
Si vous aussi êtes intéressé par ce sujet n'hésitez pas à contacter
Charles VIELLE, 42 Corniche lac et forêt, 33680 LACANAU.

Ch. COSTA

LES TABLEAUX DES PORTS DE FRANCE DE JOSEPH VERNET

Quinze fenêtres grandes ouvertes sur la vie quotidienne en France, au milieu du XVIII^e siècle.

En visite au musée de la Marine du Palais de Chaillot (il y a bien longtemps !) évitant les groupes d'enfants des écoles de la ville de Paris agglutinés autour des modèles des bons vieux vaisseaux de la Marine Royale, je trouvai une zone de calme dans un carré de la grande galerie. Des cloisons portaient d'imposantes vues panoramiques encadrées



La pêche à la madrague en rade de Bandol

de moulures dorées à l'or fin, mais défraîchies et éraillées. J'en comptai treize, toutes de mêmes dimensions ; au milieu du côté inférieur, un cartouche avec l'inscription : Vernet (Joseph). Elles représentaient (sauf deux dont le point de vue était en mer), au premier plan et au bord d'un plan d'eau, un quai où un terre-plein peuplé d'une faule de personnages affairés. Sur les plans d'eau, des bateaux et embarcations de toutes tailles, étaient représentés dans les moindres détails. Au-delà, des constructions portuaires et urbaines, des perspectives fluviales, la mer.

Je reconnus très facilement le vieux port de La Rochelle par les tours St. Nicolas et de la chaîne, Bordeaux par la Place de la Bourse devant le port de la Lune, Rochefort par l'enfilade de la corderie, Bayonne par le confluent de l'Adour et de la Nive, Marseille par son vieux port. J'identifiai plus difficilement Antibes et Toulon ; pas du tout les deux ports vus de la mer.

Je venais de découvrir les tableaux des ports de France peints par Joseph Vernet, au milieu du XVIII^e siècle, sur ordre de Sa Majesté LOUIS

quinzième du nom.

J'ai fait par la suite beaucoup plus ample connaissance avec ces tableaux, grâce à l'Association des amis du Musée de la Marine et à leur belle revue trimestrielle "Neptunio".

J'ai su notamment que deux autres tableaux de la même série étaient au Louvre : une vue générale du port de Toulon, depuis une terrasse, à mi-pente du Mont Faron, et une vue de l'entrée du vieux port de Marseille depuis "la tête de More" (l'actuel parc du Pharo).

Un peu d'histoire :

Madame la Marquise de Pompadour, entre autres fonctions auprès du Roi Louis XV, remplissait dans les années 1750/60 celle de Premier Ministre occulte. Elle fit nommer son frère (Abel François Poisson, Marquis de Marigny) Directeur des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales (à peu près l'équivalent de notre Ministre de la Culture).

Par bonheur ce jeune homme était, à l'instar de sa protectrice, intelligent, actif et de bon jugement. Incité à trouver un moyen d'intéresser le Roi aux affaires maritimes de son royaume, il eut une idée : Puisque Sa Majesté répugne à visiter ses ports aux fins fonds de ses provinces, pourquoi ne pas les faire venir à Elle sous forme de grandes images peintes ?

C'est ainsi qu'il confia la réalisation des tableaux des ports de France (énorme travail à l'époque !) à un peintre paysagiste originaire d'Avignon : Joseph Vernet. Celui-ci, lauréat des académies romaines et napolitaines, membre de l'Académie Royale de peinture et sculpture, bénéficiait d'un grand renom dans les lieux des amateurs d'Art du royaume et au-delà.



Bayonne depuis les pentes de la citadelle

Vernet parcourut pendant dix ans les côtes du sud de la France (de 1753 à 1763) en suivant plus ou moins les directives de Marigny pour représenter les ports d'Antibes, Toulon, Bandol, Marseille, Sète, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort. En 1763 il interrompit la série après une vue du port de Dieppe réalisée au Louvre d'après des dessins et des notes pris sur place. Marigny, moins bien en cour, n'avait plus d'argent à lui consacrer.

Méthodes de travail :

Vernet arrivait dans chaque port avec ses élèves, ses aides et sa famille (femme, enfants, beau-père) précédé auprès des autorités locales par une lettre de recommandation de Marigny. Il installait ses gens, visitait le port et ses environs, faisait des croquis sur le vif, recherchait des points de vue présentant les caractères et particularités voulus par Marigny.

Lorsque l'un d'eux convenait, il y faisait construire si nécessaire une plateforme surélevée (plus de 4 mètres). Il voulait avoir l'horizon à bonne hauteur, le premier plan en plongée pour que les scènes qu'il comptait y mettre ne se masquent pas trop les unes les autres. Il voulait probablement aussi ne pas être importuné par les curieux.

Le travail commençait par des dessins au crayon noir et lavis sur papier (certains de ces dessins sont au musée Calvet d'Avignon, don du peintre Horace Vernet, petit-fils de Joseph). Ils servaient au tracé sur toile de la composition à peindre.



Bordeaux depuis les rives des Salinières

Joseph Vernet peignait de sa main certaines parties, dont des personnages et scènes du premier plan, travaillait les ciels et les éclairages. Il laissait à ses aides les tâches fastidieuses dont sans doute le détail des gréements des bateaux.

Achevées en atelier, les toiles étaient, après séchage, soigneusement roulées, emballées puis transportées au Louvre au rythme d'une ou deux par an. Là, elles étaient replacées sur châssis et somptueusement encadrées pour être présentées au Roi. Elles essayaient les feux de la critique du Tout Paris (par-don ! de toute la Cour) orientée par l'autorité de Diderot.



Dieppe

L'intérêt documentaire des tableaux :

Je ne m'étendrais pas sur les émotions esthétiques que peuvent provoquer les tableaux. Nul ne peut être insensible à la beauté des ciels et à la qualité d'une lumière à la hauteur de celle de Corot. J'en dirai plus sur leur intérêt documentaire. Les paysagistes du XVIII^e siècle avaient généralement assez peu le souci de représenter la réalité des choses (sauf peut-être les "védutistes" vénitiens), mais plutôt ce qui leur paraissait la beauté des choses selon une convention qui correspondait aux goûts des amateurs de l'époque. Ils décorent des "dessus de portes" ou des trumeaux de cheminées. Par l'obligation d'objectivité que parvenait plus ou moins, à imposer Marigny, les tableaux de Vernet sont, exceptionnellement, des images assez vraies de l'aspect en ce temps-là des ports de France.

Les ports étaient par excellence les lieux où s'exercent toutes les activités liées à la manipulation des produits locaux et de ceux venant d'ailleurs, ces tableaux sont aussi des images de la vie quotidienne au XVIII^e siècle.

Quelques entorses à la réalité :

Les principales "tricheries" de Vernet ont été vues et acceptées par Marigny. (il fallait que le Roi n'ait pas une trop mauvaise image de ses ports).

Ainsi à Bordeaux les beaux immeubles que l'Intendant de Tourny faisait construire étaient encore en chantier. Marigny a permis de les représenter achevés.

A Marseille les vieilles cales de construction des galères ont été recouvertes d'un quai en gros carreaux de brique.

A La Rochelle le bassin du vieux port a été représenté à marée haute (trop haute) pour masquer l'envasement.

Il paraît bien insolite de voir dans les premiers plans des belles dames en robe d'apparat converser avec des messieurs en brillants uniformes, tous bijoux et décorations arborés, au milieu de la cohue des quais de Marseille ou entre les tas de boulets du parc d'artillerie de l'arsenal de Toulon, à côté des baignards en corvée. Il s'agit de nobles locaux qui vont avoir l'insigne honneur d'être présentés au Roi (par peinture interposée mais quand même !).

Les gravures

Les vues des ports de France ont été reproduites et diffusées assez largement par les graveurs Cochin et Lebas.



Devant Sète par gros temps

Voltaire a écrit son admiration et sa gratitude à Lebas. Les gravures lui permettaient de connaître les œuvres de Vernet sans se déplacer. Par contre Diderot affichait son mépris, sans doute par jalouse d'édition, en répandant que Cochin et Lebas ne cherchaient qu'à faire de l'argent avec leurs mauvaises gravures.

Je possède depuis longtemps deux gravures tirées par les soins des ateliers du Louvre, des cuivres originaux de Lebas : la vue du port de Rochefort et celle du port de Toulon, à mi-pente du Mont Faron. Je suppose que maintenant les cuivres de Cochin et Lebas, très usés, ne sont plus utilisables.

Utilisation des tableaux aujourd'hui



La grande ville de Toulon vue du quai aux vivres.

Joseph Vernet est mort en 1789 dans son appartement du Louvre, très âgé pour l'époque (77 ans), au début de l'écroulement de son monde et heureusement avant le martyre de sa fille Marguerite, épouse de l'architecte Chalgrin, guillotinée en 1794.

Mais aujourd'hui il nous est encore possible de profiter de ses efforts, de ceux de Madame la Marquise de Pompadour, de ceux de Monsieur le Marquis de Marigny ; c'est-à-dire, contrairement à Louis XV, de nous intéresser à la Marine d'autrefois en nous promenant dans les tableaux des ports.

Grâce à leur grande taille (2,63 m x 1,65 m), à l'angle de vision important (voisin de 120°) et en se mettant dans l'axe, approximativement à 0,70 m de distance, nous pouvons tout bien voir, oublier les cadres et plonger dans la France du XVIII^e siècle.

On peut aussi chez soi, examiner les détails de reproductions photographiques de formats réduits (la librairie du Musée de la Marine à Chaillat en propose de pas trop



La Rochelle

mouvement à des prix raisonnables) en s'aider éventuellement d'une loupe. Ces tableaux sont des mines d'informations pour qui s'intéresse bien sûr, à l'archéologie navale, mais aussi à l'Histoire des provinces, aux folklores, à l'urbanisme ancien, à l'uniformologie... Les documents écrits et iconographiques du XVIII^e siècle sont très abondants dans les bibliothèques. Ils permettent le plus souvent de résoudre les nombreuses énigmes qui surgissent, en se questionnant sur les détails représentés (qui ? quoi ? pourquoi ?).

On peut enfin, à l'occasion de ballades touristiques, s'amuser à retrouver les endroits où Vernet s'est installé pour peindre avec son équipe.

Si ce n'est guère possible à Bordeaux, à cause de la présence des quais et de l'absence du château Trompette, c'est assez facile à Bayonne, Rochefort, La Rochelle, ... Mais pour autant, il ne faut pas compter réaliser "une mise à jour photographique" des tableaux de Vernet, même en utilisant un perchoir de quatre mètres de hauteur. Il a un peu trahi les perspectives.

Consolons-nous ! La photographie ne pourra pas rendre aussi bien que lui, la douceur du soir à La Rochelle, le parfum du printemps à Antibes... en résumé le charme de ses magnifiques tableaux.

Ch. VIELLE

TOULOUSE L'AERONAUTIQUE ET L'ESPACE

Ce n'est pas l'histoire de l'aéronautique, pourtant bien nourrie qui motivait notre voyage d'une journée en terre languedocienne, mais bien la réalité, le concret, et même le futur qui s'appellent la cité de l'espace ou l'usine Clément Ader.

Le 21 Juin 2001, à 6 heures trente, nous nous complions 47 pour garnir le bus de la société PASQUON qui nous conduit vers la cité des violettes, pour ces visites attendues. Il faisait déjà doux à cette heure matinale du solstice d'été. Cela augurait bien de la suite. En chemin nous chargeons le 48^{me} passager au péage de Marmande, c'est l'ami Dullin, notre ancien magasinier toujours aussi dynamique et qui n'a pas perdu son accent.

Mais le premier arrêt sérieux fut pour l'aire de la Porte d'Agen où un café nous tirait d'une torpeur que le lever tôt et la chaleur nous instillaient peu à peu.

A 10

heures 10 avec quelques minutes de retard, nous nous présentions à l'accueil de la cité de l'espace pour nous entendre dire « l'heure, c'est l'heure nous allons voir ce que l'on peut faire pour vous ». En fait ce bouleversement du programme nous fut profitable en nous permettant de bénéficier d'un temps de visite libre de la cité de l'espace et d'enchaîner nos visites sans aucun hiatus.

Ainsi sous un soleil de plomb, nous pûmes à notre gré, puis sous la conduite d'un guide jeune et sympathique, nous plonger dans l'univers en parcourant l'allée de l'infini, nous prendre pour des cosmonautes, spationautes ou encore astronautes (selon que l'on est russes, européens ou encore américains) en visitant debout sur nos deux jambes – les différents modules de la future station MIR.

Et nous avons tous été particulièrement impressionnés par l'exiguité du vaisseau de transfert SOYOUZ où pendant 48 heures, 3 cosmonautes restent enfermés jusqu'à leur arrimage avec la station MIR, et à l'inverse par le gigantisme de la fusée ARIANE V.

Après ces visites du matin, le bus au grand complet prit le chemin de Villefranche de Lauragais où nous attendait un cassoulet maison tout à fait réconfortant. Pendant le court trajet qui longeait le canal du midi, le Président COSTA évoqua la vie et l'œuvre de cet homme extraordinaire, Pierre Paul RIQUET le bâtisseur du canal. (Voir l'article consacré à PP RIQUET).

Bien repus, nous reprîmes le chemin de la cité de

l'espace pour nous installer confortablement et au frais [la température extérieure atteignait 32°] dans le planétarium, une demi sphère qui représente la voûte céleste. Pendant 45 minutes, nous avons voyagé parmi les astres et les étoiles et en principe, plus rien ne devrait nous être étranger quand nous admirerons par ciel clair le firmament étoilé : Les constellations, les galaxies les plus voisines (quelques 50 années lumières quand même, soit 473000 milliards de KM), les étoiles filantes qui sont des débris de comètes que notre Terre rencontre chaque année au mois d'août...

Et nous nous sommes posés cette question de l'existence probable quelque part dans cette infinité de conditions de températures et de présence d'eau ou d'oxygène qui autoriseraient quelque forme de vie ?

En sortant de ce grand voyage, encore bien perplexes, il nous fallut redescendre sur terre et se rendre à l'évidence que les conditions de vie n'y sont pas toujours si faciles [il faisait bien à ce moment 35° et le cassoulet se faisait soporifique]. Avec le courage de pionniers nous affrontâmes la traversée de TOULOUSE pour se retrouver 20 minutes plus tard à COLOMIERS !

La mutation n'étant pas encore réalisée dans ses moindres détails, ce sont des panneaux Aérospatiale et non pas EADS qui balisèrent le chemin de notre chauffeur. Il faut dire que pour trouver le point de rendez-vous, il faut résoudre un véritable jeu de piste et en tout cas ne pas se diriger vers l'usine Clément Ader lieu de la visite, mais vers le bâtiment de la société TAXYWAY, sous traitant de EADS et spécialiste du tourisme industriel.

Et c'est bien là que nous attendait une hôtesse et un bus climatisé, pour partir vers ce hall d'assemblage ultramoderne où s'achèvent les géants A330 et A340.

500 mètres de long, 240 mètres de large, 46 mètres de haut, telles sont les dimensions de ce bâtiment suspendu à une charpente métallique extérieure de 7200 tonnes !

Tout à coup notre organisateur et cornac Paul Legros s'écria : On a oublié Colette SELLA. Eh oui, cette Colette tout à ses empêtements n'a pas vu partir le bus et malgré tous les efforts de notre guide n'a pas pu nous rejoindre pour la visite :

...L'auteur pense qu'elle lira avec attention les paragraphes qui suivent pour parler savamment de sa visite de l'usine Clément Ader !

Depuis le deuxième étage, on surplombe le hall où sont alignés les monstres dont les tronçons arrivent des 4 coins de l'Europe et s'assemblent par des opérations complètement automatisées de collage et de rivetage après qu'un pont roulant de 40 tonnes sur une portée de 200 mètres les ait positionnés.

Quelques chiffres :

Un A340 comporte quelques 25000 pièces, 250 KM de câbles électriques, il faut pour le peindre aux couleurs des compagnies des pavois de 2000 m² de papier nécessitant 4 km de ruban adhésif et une tonne et demie de peinture !

Cet appareil mesure jusqu'à 63 mètres de long, son envergure atteint 60 mètres avec une voilure de conception complètement novatrice, il est haut comme un immeuble de 5 étages et son poids au décollage atteint 260 tonnes. Avec ses 80 tonnes de carburant, il peut parcourir jusqu'à 14000 KM sans escale emportant près de 300 passagers.

Bien sûr le prix est à la hauteur des performances : Plus de 800 millions de Francs sans compter les coûts d'aménagement qui peuvent amener le prix bien au-delà du mil-

liard.

Pour un futur proche, c'est de l'A3-600 dont il est question : Ce monstre pouvant transporter plus de 600 passagers. Pour son assemblage, un gigantesque hall sera construit sur la zone aéropartuaire de Blagnac. Quant à l'acheminement des pièces vers Toulouse, le BELUGA, cet avion spécialement conçu pour la génération des AIRBUS en construction, ne suffira plus. On étudie le tracé d'une route entre BORDEAUX où les pièces arriveront par voie maritime, et TOULOUSE. Certains préconisent encore le transport par dirigeable....A suivre pour une prochaine visite de l'ARCEA

A 19 heures il fallait quitter la capitale européenne de l'aéronautique... Retour chaud vers 22 heures 30 pour la fête de la musique !

Au retour le Président nous a vivement incités à visiter la ville de Toulouse qui recèle de nombreux monuments intéressants qui jalonnent sa très riche histoire, ainsi que Moissac, son abbatiale et son cloître.

BILAN : Visites sans aucun doute intéressantes, mais au prix de trop nombreux KM passés en autobus. Pour une journée d'excursion, il est souhaitable de ne guère dépasser 300 KM.

Ch. COSTA



Le groupe au pied de la maquette échelle 1 de la fusée ARIANE 5

Pierre - Paul RIQUET

CESAR puis CHARLEMAGNE eurent de leur temps l'idée "de franchir l'isthme de Gaule" ou "de relier les deux mers" par une voie d'eau. Plus tard, FRANCOIS I^e et HENRI IV reprirent cette idée ; mais pour tous, il était utopique de lancer cette réalisation tant il paraissait illusoire de franchir à 194 m le seuil de NAUROUZE !

Cependant au début du 17^{me} siècle, l'ingénieur Bernard ARRIBAT présentait au roi Louis XIII un projet de création d'une voie navigable entre TOULOUSE et NARBONNE. Ce projet fut vivement combattu, ses détracteurs prétendant que le canal ne pourrait pas être alimenté en eau tout au long de l'année vu les fortes variations pluviométriques dans cette région. Parmi les plus violents opposants, un certain RIQUE (le père de Pierre Paul).

PIERRE PAUL RIQUET, né en 1604 d'une famille fortunée est un contrôleur des gabelles. Sillonnant le Sud ouest de la France pour exercer son métier, il se convainc peu à peu des difficultés de déplacement dans cette région et de la conséquence sur son développement économique. Un canal reliant les deux mers éviterait aux bateaux de contourner Gibraltar et permettrait aux terres généreuses de tout ce bassin, d'écouler leur production vers TOULOUSE et plus à l'Ouest vers BORDEAUX et plus à l'Est vers NARBONNE et le bassin méditerranéen.

Ayant observé sur le terrain, le phénomène du partage des eaux d'une rigole au seuil de Nauroze, il pensa qu'en amplifiant ce phénomène, on pourrait alimenter complètement le canal en eau. De plus pour pallier les irrégularités des cours d'eau, PPR eut l'idée

- 1- De concentrer le cours de plusieurs "rigoles"
- 2- De créer un réservoir tampon avec le lac de barrage de Saint Férréol.

Afin de vérifier son idée et aussi pour la faire partager, PPR conçut une maquette dans sa propriété de BON REPOS. Et c'est ainsi qu'après avoir présenté son projet à Toulouse, celui-ci fut porté à la connaissance de Colbert par l'évêque de la ville. Il se trouve qu'à cette époque, le ministre de Louis XIV, se préoccupait de promouvoir le commerce de la France pour tenter de rétablir avec les autres pays d'Europe la balance commerciale très largement déficitaire du pays.

Le projet tombait vraiment à point nommé pour s'inscrire en faveur du Sud-Ouest dans le cadre d'une politique nationale volontariste.

En 1666 parut l'édit décrétant "la construction sans délai d'un canal navigable entre la mer



Méditerranée et l'Océan".

Riquet mit alors en branle une entreprise qui supposait 12000 têtes (1 homme = 1 tête, 3 femmes = 2 têtes). Jusqu'à sa mort en 1680, PPR s'attela à cette tâche immense et semée d'embûches (financières : les crédits n'arrivant pas assez vite au même pas du tout, PPR dut engloutir toute sa fortune personnelle dans les travaux ; techniques : il fallut réaliser de multiples ouvrages d'art, écluses, ponts, ponts canaux comme à REPULDRE, le tunnel de MALPAS. De surcroît et comme toujours les détracteurs

étaient nombreux qui prônaient l'abandon pur et simple d'un projet onéreux ; certains allant même jusqu'à tenter de convaincre Colbert de revenir sur sa décision. C'est grâce à son opiniâtreté, à un moral à toute épreuve, et à sa fortune personnelle que PPR réussit à poursuivre son projet.



Sur les contreforts de la Montagne Noire, le bassin de Saint Férréol est l'œuvre de Riquet

L'alimentation en eau, œuvre gigantesque qui consiste à construire le barrage de Saint Férréol (retenue de 7 millions de m³), à forer des tunnels, à réaliser des rigoles, est un succès ; le canal sera alimenté sans discontinuer pendant des siècles.

Les ouvrages techniques, sont nombreux : Pas moins de 64 écluses dont certaines nécessitent jusqu'à 8 séries de portes, permettent de relier SETE au niveau de la mer à TOULOUSE (56 mètres).

Pour son malheur, PPR qui avait 60 ans au début des travaux, ne put voir son œuvre achevée. Il ne restait que 5 Km à creuser lorsque la mort le frappa en 1680.

Le 15 mai 1681, après que Paul MATHIAS, un autre ingénieur, eut achevé l'œuvre, on put voir les 22 pre-

mières péniches quitter la Garonne chargées de marchandises pour la foire de Beaucaire. Sur les 240 Km de long de ce canal, à travers 91 écluses, sur 340 millions de m³ d'eau, les péniches halées par des chevaux transportaient jusqu'à 120 T d'AGDE à TOULOUSE.

L'œuvre fut complétée au 18^{me} siècle par le canal latéral à la Garonne et le canal de Brienne, l'ensemble permettant de naviguer sans problème de l'Atlantique à la Méditerranée. Cependant, il fallait encore 8 jours au 19^{me} siècle pour relier TOULOUSE à la mer. Ceci explique que l'arrivée du chemin de fer allait très vite concurrencer le canal qui vit peu à peu son trafic décroître.

Aujourd'hui, seuls les plaisanciers circulent sur ce qui reste un joyau architectural avec ses écluses ovales, ses gracieux ponts de briques et ses allées bordées de platanes ou de cyprès et de pins parasols plus au sud. Les eaux du canal permettent encore aujourd'hui d'irriguer 40 000 ha de terres dans le Lauragais.

Cet ouvrage qui suscite l'admiration a été reconnu par l'UNESCO comme l'une des merveilles du patrimoine mondial de l'humanité.



étaient nombreux qui prônaient l'abandon pur et simple d'un projet onéreux ; certains allant même jusqu'à tenter de convaincre Colbert de revenir sur sa décision. C'est grâce à son opiniâtreté, à un moral à toute épreuve, et à sa fortune personnelle que PPR réussit à poursuivre son projet.



Sur les contreforts de la Montagne Noire, le bassin de Saint Férréol est l'œuvre de Riquet

L'alimentation en eau, œuvre gigantesque qui consiste à construire le barrage de Saint Férréol (retenue de 7 millions de m³), à forer des tunnels, à réaliser des rigoles, est un succès ; le canal sera alimenté sans discontinuer pendant des siècles.

Les ouvrages techniques, sont nombreux : Pas moins de 64 écluses dont certaines nécessitent jusqu'à 8 séries de portes, permettent de relier SETE au niveau de la mer à TOULOUSE (56 mètres).

Pour son malheur, PPR qui avait 60 ans au début des travaux, ne put voir son œuvre achevée. Il ne restait que 5 Km à creuser lorsque la mort le frappa en 1680.

Le 15 mai 1681, après que Paul MATHIAS, un autre ingénieur, eut achevé l'œuvre, on put voir les 22 pre-

mières péniches quitter la Garonne chargées de marchandises pour la foire de Beaucaire. Sur les 240 Km de long de ce canal, à travers 91 écluses, sur 340 millions de m³ d'eau, les péniches halées par des chevaux transportaient jusqu'à 120 T d'AGDE à TOULOUSE.

L'œuvre fut complétée au 18^{me} siècle par le canal latéral à la Garonne et le canal de Brienne, l'ensemble permettant de naviguer sans problème de l'Atlantique à la Méditerranée. Cependant, il fallait encore 8 jours au 19^{me} siècle pour relier TOULOUSE à la mer. Ceci explique que l'arrivée du chemin de fer allait très vite concurrencer le canal qui vit peu à peu son trafic décroître.

Aujourd'hui, seuls les plaisanciers circulent sur ce qui reste un joyau architectural avec ses écluses ovales, ses gracieux ponts de briques et ses allées bordées de platanes ou de cyprès et de pins parasols plus au sud. Les eaux du canal permettent encore aujourd'hui d'irriguer 40 000 ha de terres dans le Lauragais.

Cet ouvrage qui suscite l'admiration a été reconnu par l'UNESCO comme l'une des merveilles du patrimoine mondial de l'humanité.



SECTION INFORMATIQUE DE L'ARCEA

Le 7 septembre 2001, 19 personnes se sont réunies au Moulin de Cannaussèque pour la réunion de présentation de la section informatique de l'ARCEA/Cesta. Cinq personnes absentes s'étaient excusées et participeront aux groupes de travail.

Ce fut l'occasion de présenter l'animateur des cours organisés pour l'initiation à l'informatique personnelle et pour le perfectionnement à l'exploitation d'un ordinateur et à internet : M. LABURTHE, retraité non CEA mais passionné d'informatique, anime déjà à titre bénévole d'autres groupes de formation dans la région et a accepté bénévolement de faire vivre notre section. Nous l'en remercions vivement, d'autant plus qu'il est connu pour ses compétences et ses qualités pédagogiques.

Un programme de formation a été distribué et commenté lors de la réunion et chaque participant s'est présenté. La formation aura lieu par petits groupes de six personnes maximum, tous les mardis, pendant la période scolaire, à raison d'une heure et demie par groupe. Comme il s'agit d'un apprentissage de l'informatique, à titre personnel et pour l'utilisation d'internet et de la messagerie électronique, les participants ont été vivement encouragés à disposer chez eux d'un ordinateur.

La formation aura un caractère progressif, partant d'une base commune, sur les matériels et les logiciels, sur la base de WINDOWS 98, Internet Explorer et Outlook Express. Les plus habiles pourront créer un site internet de l'ARCEA-Cesta, comme l'ont fait nos collègues retraités des autres centres. Ils sont en train de construire un site d'information sur le nucléaire, sur la base des travaux du GASN, que l'on pourra consulter sur : www.arcea.org.free.fr.

Les réunions se tiendront tous les mardis, pendant la période scolaire, dans la salle audiovisuelle du Moulin de Cannaussèque, par petits groupes de six personnes, travaillant sur les ordinateurs généreusement mis à disposition de l'ARCEA par le Cesta. A suivre, pour l'ambiance, qui sera sans doute aussi animée que lors du déjeuner de clôture qui a réuni les participants le 7 septembre dernier.

S. JOLY

REUNION AUX AGF le 15 Mai 2001-09-11

Cette réunion organisée conjointement par l'ARCEA-Cesta et les AGF avait pour objectifs, côté AR de sensibiliser les adhérents aux problèmes de gestion de patrimoine sous les aspects :

- Ressources du conjoint en cas de décès
- Fiscalité en matière de succession
- Constitution de rentes

Côté AGF proposer des solutions à adapter à chaque participant.

Sans doute par crainte d'être pris en otages, peu de membres de l'AR étaient présents ; la participation a été réduite à une quinzaine de membres. Les exposés ont été faits par une personne particulièrement compétente de la Société assistée d'un notaire au langage très compréhensible. Compte tenu des questions posées, il est évident que l'auditoire a été fort intéressé par les propos tenus.

Madame PERSON propose de recevoir ceux qui le désireraient pour dresser un bilan personnel et éventuellement proposer des solutions.

Contacts :

Agnès PERSON	Tél. : 06 08 74 55 25
Françoise BARADELLO	Tél. : 06 76 85 82 94

Note

Objet: Elections de la section d'entreprise C.E.A. de la S.M.A.P.R. 1, Collège des retraités et populations périphériques.

Les résultats de ces élections ne répondent pas à notre attente, trop fondée sans doute sur le score de la consultation de mai 1995, une analyse de la situation actuelle doit être entreprise pour tenter d'en tirer des conclusions constructives.

Rappel du mode de scrutin : scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Très démocratique: mais la division par deux du meilleur score pour l'attribution du siège suivant, exige un écart important entre la première liste et la seconde, etc.

Rappel des résultats :

En 1996, pour environ 9500 inscrits, 5300 votants, 1613 voix ont été recueillies par l'ARCEA, qui obtient les deux premiers sièges; la liste CGT, ayant ensuite le meilleur score avec 711 voix, se voyant attribuer le troisième.

En 2001, pour 15394 inscrits, 9528 votants, 9405 exprimés l'ARCEA obtient, 32% des exprimés soit 3044 voix, la CGC, avec 19% et 1816 voix enlève le deuxième siège, et la CFDT le troisième, avec 1684 voix, (17%)

Pour que l'ARCEA obtienne un deuxième siège, il aurait fallu, en tenant compte du score acquis par la CFDT, que notre liste soit plus riche de 165 voix, soit moins de 3% de notre effectif au 31/12/2000, ces calculs ne prenant pas en compte les voix des électeurs « périphériques »

Effectifs de l'ARCEA en 1995 et 2001 /nombre de voix exprimées à ces dates :

En 1995 notre Association comptabilisait 4704 membres et le nombre de voix que notre liste recueillait, était de 1613.

Le pourcentage des voix obtenues par rapport à notre effectif s'élevait donc à 34,28%. En 2001, l'ARCEA comptait 5970 adhérents, qui ont apporté 3044 bulletins, à notre liste. Le pourcentage des voix obtenues par rapport à l'effectif s'élève donc à 50,98%. Ces deux pourcentages, en particulier le dernier, sont bons. Ils traduisent la fidélité de nos adhérents qui ont répondu à nos sollicitations de vote. Mais les « non-ARCEA » ont voté globalement plus nombreux que nos adhérents et leurs diverses listes, totalisent 68% des voix exprimées.

Plusieurs remarques s'imposent,

1) Le nombre des retraités a considérablement augmenté. Le collège des retraités s'élevait à environ 9500 en 1995, pour atteindre 15394 en 2001 soit une augmentation de plus de 62%, alors que dans le même temps l'ARCEA augmentait de 45%..

2) Certains de nos adhérents (cf. assurance-vie) ont conservé leurs affinités syndicales et n'ont pas forcément voté pour l'ARCEA. Le cas de l'élu CFDT du collège des Retraités, qui fait aussi partie de la Section grenobloise de l'ARCEA, illustre parfaitement cette assertion.

3) En 1995 les électeurs se sont répartis sur huit listes, alors qu'en mai dernier le choix s'est porté sur six listes. Il y a six ans l'ARCEA a donc, sans doute, profité de la dispersion des électeurs (655 personnes avaient voté pour les deux listes disparues)

4) Les 2517 électeurs inscrits en « population périphérique », qui ont voté à hauteur de 24% pour l'ARCEA, de 20,5% pour la CGC et 19% pour la CFDT., n'ont pas modifié le sens général des résultats.

Premières conclusions :

-Si nos adhérents ont, dans l'ensemble, bien voté, l'augmentation générale du nombre des retraités exige qu'ils soient plus nombreux à mettre leur bulletin dans l'urne, pour avoir une représentation digne de leur effectif.

- La propagande entreprise pour ces élections, a-t-elle été assez vigoureuse et suffisamment répercutée au niveau des Sections, en particulier des A.G. des Sections ? -il faut faire un effort de propagande pour attirer de nouveaux membres, et accroître notre corps électoral. -Sans volonté marquée, allant dans le sens des deux précédentes remarques, l'évolution du nombre des retraités risque, à terme des six prochaines années, d'être encore plus préjudiciable à l'ARCEA.

ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons que celle-ci aura lieu le :

MERCREDI 5 DECEMBRE 2001 au Cesta,

et sera suivie de notre repas annuel sur la Commune du TEICH.

Dès à présent, réservez votre date.

INFORMATIONS

Dans le bulletin de l'ARCEA/SIEGE de novembre 2000, M. REBEILLE a présenté les dispositions à prendre après un décès.

Nous vous informons que la C.R.A.M. a édité un guide "Formalités décès", qu'elle met à la disposition des familles et qu'elle peut répondre à vos questions au n° 05 56 11 69 90.

De plus des volontaires bénévoles de l'ARCEA/Cesta sont à votre écoute pour vous aider à compléter les formulaires de réversion. Ce sont :

- pour le Nord Bassin : M. GRUBERT - Tél. 05 56 60 39 02
- pour Arcachon : M. MONTAUD - Tél. 05 56 66 46 79

Nous attirons enfin votre attention sur les informations parues dans le bulletin d'avril 2001 de l'ARCEA/SIEGE, concernant les nouveaux aménagements des tarifs de la police d'assurance groupe vie AG 3393 réservée aux adhérents de l'ARCEA, retraités et préretraités du Groupe CEA, c'est-à-dire:

- Diminution des tarifs au 1/4/2001 pour tous les assurés
- Majoration des garanties pour la tranche d'âge de 75 à 80 ans

Bientôt de nouvelles activités

Vous trouverez, ci-après, la synthèse du sondage effectué auprès des adhérents. Le document expédié à 390 personnes a recueilli 87 réponses.

Si l'on tient compte des 80 adhérents des départements divers éloignés, qui ne peuvent pas participer à nos manifestations, c'est 28,06 % des sondés qui ont répondu.

C'est un pourcentage honorable, bien qu'on aurait pensé recueillir davantage de réponses.

I - ACTIVITES LOISIRS - SORTIES

- ½ journée : 32 personnes, soit 36,78 %
- 1 journée : 74 personnes, soit 85,06 %
- 2 jours : 31 personnes, soit 35,63 %

L'ensemble des sorties proposées a été plébiscité ; certaines personnes étant plus particulièrement attirées vers la découverte des vignobles ou les visites de Bordeaux.

II - ACTIVITES LUDIQUES

■ Organisation de Lotos :

45 participants

C'est un chiffre raisonnable, à partir duquel on peut envisager de les organiser.

■ Tournois de cartes :

- BELOTE : 20 personnes
- TAROT : 12 personnes

Bien qu'un nombre important de nos adhérents ne soit pas férus de cartes, ces tournois pourront se dérouler puisque ceux-ci ont lieu par table de 4 personnes.

Deux adhérents ont suggéré le BRIDGE, mais hélas c'est trop peu !

■ Concours de pétanque :

23 personnes

Ce chiffre est très encourageant : c'est pourquoi nous pensons qu'ils auront lieu.

Pour information, ces diverses activités se dérouleront à MARCHEPRIME car Monsieur le Maire, Serge BAUDY (agent du CESTA) met à notre disposition les installations nécessaires. C'est le point qui nous a paru le plus "central".

III - ACTIVITES DIVERSES

■ Gâteau des Rois :

41 personnes

Nous reprendrons à cette occasion une manifestation lancée par nos "anciens".

■ Rencontres Collectionneurs-Bourse et placements :

31 personnes.

Notre ami Jean SALINIE s'est gentiment proposé pour faire des exposés sur la Philatélie, la Marcophilie et la Bourse. Mais il y a quantité de collections à découvrir ; à cet effet les premières rencontres nous éclaireront à ce sujet.

Bien entendu, comme indiqué dans notre précédent courrier, toutes les personnes ayant répondu aux divers questionnaires recevront, le moment venu, les notes d'information ; le temps de la mise en route de ces nouvelles activités. Il n'est pas interdit de penser que les "étoffurdis" qui n'ont pas renvoyé le questionnaire, prendront le "wagon" en cours de route et qu'ils viendront nous rejoindre.

C'est par le biais de ces manifestations que l'Association souhaite ainsi renforcer les liens entre tous ses membres.

Les nouveaux adhérents

Viviane BARATEAU	Claude FAURE
Jacqueline BERTHOMIFU	Jean-Claude FECAN
Henri BERTHOUMIEU	Yves FRAMERY
Pierre BOUR	Georges GILGUY
Jean-Pierre CARADEC	Claude LEROY
Michel CHRISTOPHE	Jean MERCIER
Guy COCCHI	Renée MEUNIER
Serge CORBICE	Charles NOUZIERES
Alain DEBIAR	Jacques PELOUZET
Raymond DUFAU	Georges RIGAL
Jean-François ELOY	

Les décès

Marguerite BOUSTENS	Bernard MALLET
Lucette CHIPAULT	Gabriel MEUNIER
Henri PORTE	

Prix SAUTernes

Attribué aux nouveaux "papy",
 le lauréat actuel est M. PICON de la BLANCHARDIERE
 avec 17 petits enfants... Qui dit mieux !

Le prix sera remis lors de l'Assemblée Générale, le mercredi 5 décembre 2001.